

Le 2 septembre 2014

REFORME DU PERMIS DE CONDUIRE

Audience avec le Secrétaire Général du ministère de l'intérieur le 29 août 2014

Cette audience a pour but de reprendre le dialogue, interrompu par la pause estivale, sur la réforme du permis de conduire.

Monsieur Lalande fait le point sur les discussions ayant eu lieu lors de la réunion du 8 juillet dernier et nous exprime sa volonté de dialoguer avec notre syndicat.

Le Secrétaire Général nous informe que le Ministre de l'Intérieur se rendra à l'INSERR le 4 septembre prochain. Le ministre prononcera un discours ayant pour thème la réforme du permis de conduire. Ce discours pourrait contenir les points d'évolution suite aux entretiens bilatéraux entre le Secrétaire Général et les organisations syndicales.

*Monsieur Lalande affirme que **PERSONNE NE VEUT LA MORT DU SERVICE PUBLIC**. La seule motivation du ministère est de participer à la modernisation du Service Public des Permis de Conduire qui se doit de répondre aux attentes des usagers : efficacité et contribution des fonctionnaires de manière «agréable».*

La volonté du Ministre est de sortir des relations compliquées.

Nous rappelons que l'UNSA-SANEER est un syndicat ouvert aux discussions et qui privilégie le dialogue social.

Depuis l'annonce de cette réforme, le 13 juin dernier par le Ministre, nous avons participé à l'ensemble des réunions. La politique de la chaise vide ne permet pas de défendre les agents que nous représentons.

En réponse aux engagements pris par le Ministre, dans sa lettre datée du 4 juillet dernier, adressée à notre syndicat, nous lui avons fait part de nos interrogations, satisfactions ainsi que les points durs que nous n'acceptons pas.

Le ministre n'a pas, à ce jour, répondu à notre courrier. Le Secrétaire Général nous répond que cette audience doit permettre de poursuivre le dialogue.

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER

Le maintien des effectifs d'IPCSR

L'engagement de maintenir les effectifs d'IPCSR pour les 3 prochaines années est satisfaisant. Toutefois, afin de permettre à notre syndicat de vérifier la tenue de cet engagement, la DRH doit nous transmettre le tableau des effectifs.

Le SANEER a fait part de sa satisfaction concernant le recrutement par concours d'IPCSR avec affectation en région Île-de-France. Ce type de recrutement était réclamé de longue date par notre syndicat. L'arrêté est paru ce jour au Journal Officiel. Bien entendu, un 2ème recrutement avec affectation nationale devra avoir lieu en 2015.

Le Secrétaire Général confirme que ce recrutement aura lieu et demande au représentant de la DRH que les tableaux d'effectifs nous soient communiqués en toute transparence.

L'examen théorique général du permis de conduire

L'UNSA-SANEER réitère sa position. La perte au profit du secteur marchand de cette mission de service public n'est pas bien perçue et n'apporte aucune plus-value aux usagers du service public. A l'avenir, faire payer cet examen alors qu'il est gratuit actuellement va à l'encontre d'un des objectifs de la réforme : réduire les coûts pour les usagers.

Cette compétence pourrait être confiée à des agents publics, mais en ciblant les agents dont l'état a abandonné les missions, comme par exemple l'ADS et l'ATESAT.

Le SANEER regrette que la note transmise aux Préfets à ce sujet, ne cible pas cette population d'agents.

Le SANEER demande à ce que ses arguments en faveur du maintien de l'examen théorique dans le giron du service public soient pris en compte.

A ce jour, le SANEER n'a pas, avec satisfaction, constaté d'appel d'offre afin d'instaurer une Délégation du Service Public (DSP). Le secrétaire général nous le confirme.

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER

La qualification aux examens du groupe lourd

L'engagement pris par le Ministre concernant le maintien de la formation aux permis poids lourds et à la qualification professionnelle est satisfaisant.

Le SANEER rappelle que l'obtention de cette qualification professionnelle permet une évolution de carrière chez les IPCSR.

Cependant, nous nous interrogeons sur le volume d'agents formés annuellement et demandons que cet engagement soit chiffré et garanti sur les trois prochaines années.

Monsieur Lalande ne s'y oppose pas et fait référence à la gestion prévisionnelle d'emploi pour d'autres secteurs.

Les examens du groupe lourd

Pour l'UNSA-SANEER, ce point est considéré comme le point dur car mettant en danger la diversification des tâches de travail et l'évolution de carrière induit par l'obtention d'une qualification professionnelle.

La perte des examens du groupe lourd doit intervenir dès l'été prochain en ce qui concerne les examens professionnels. L'UNSA-SANEER interpelle l'administration sur l'égalité de traitement des candidats. En effet, l'examen du permis de conduire, quelle que soit la catégorie, doit être identique sur l'ensemble du territoire national. Passer son examen avec des agents d'origine et de formation différentes n'assure aucune garantie aux usagers.

Le Secrétaire Général nous dit que le Ministre a conscience que ces examens permettent la diversité de nos tâches et participent à la motivation pour notre métier.

Monsieur Lalande nous dévoile que sur ce point, une réflexion est en cours. Il désire nous la soumettre et nous demande notre sentiment.

Monsieur Ginéfri nous annonce le volume des examens de la catégorie «lourd» :

- 185.000 (équivalent B) «secs» suivi de la FIMO*
- 115.000 (équivalent B) en filière professionnelle et éducation nationale*

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER

Le Secrétaire Général propose, sous réserve que cela soit agréé par le Ministre, que seuls les examens effectués dans le cadre de l'éducation nationale (CAP, BEP et BAC pro) soient effectivement retirés des missions dévolues aux IPCSR.

L'UNSA-SANEER présentera cette proposition aux IPCSR.

Missions de contrôle, évolution du corps des IPCSR

L'UNSA-SANEER informe le Secrétaire Général des difficultés pour les agents de croire en cet engagement.

En effet, ce type de promesse a déjà été fait mais les IPCSR dans leur grande majorité n'en ont pas bénéficié.

Le SANEER réclame le calendrier et la création d'un groupe de travail afin de définir ces missions de contrôle. Quels types de contrôles seront effectués ? Auprès de qui ? Quel sera le volume d'agents qualifiés à ces nouvelles procédures ? S'inscriront-elles dans le déroulement de carrière des IPCSR ? Etc...

Ces missions de contrôle sont assujetties à la réduction des délais d'attente des candidats. La réduction des délais d'attente à 45 jours sera effective dans 2 ans, d'après les calculs de la DSCR.

Le SANEER rappelle que la création d'une filière de contrôle a déjà fait l'objet d'études dans le cadre de l'intégration du corps des IPCSR dans le Nouvel Espace Statutaire (NES). Ce projet a été abandonné par notre ancien ministère.

Le volume d'agents pouvant être employé à plein temps sur ces missions, moins de 400, ne permettait pas à l'ensemble des IPCSR d'évoluer.

Évolution des délais d'attente

L'UNSA-SANEER réclame de la transparence et demande qu'un point soit fait en janvier-février 2015 pour suivre l'évolution des délais d'attente.

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER

En effet, l'impact sur la production de places d'examen des mesures prises concernant l'ETG et l'ajout d'un 13ème examen doit être évalué.

Il nous semble possible que ces deux mesures puissent permettre de ne pas mettre en œuvre celles concernant les examens du groupe lourd, mesures particulièrement rejetées par les IPCSR.

Mise en place d'un examen B supplémentaire

L'UNSA-SANEER demande la modification de la procédure d'examen afin de réaliser la présentation de l'épreuve collectivement pour les candidats d'un même EECA, comme cela se fait déjà lors des examens moto et poids lourd.

Monsieur Ginéfri s'y oppose sous prétexte de l'individualisation de l'examen.

L'UNSA-SANEER fait remarquer que les candidats sont concentrés sur leur installation et leur prestation et ne sont pas attentifs à notre discours. Nous insistons sur le fait qu'il n'y a que pour les examens de la catégorie B que nous donnons les consignes systématiquement.

Monsieur Lalande semble plutôt favorable à notre demande.

Rénovation de la Méthode Nationale d'Attribution des places d'examen (MNA)

L'UNSA-SANEER réitère sa position quant à la convocation des candidats par l'administration.

Si le but de la réforme du permis de conduire est bien de réduire les délais d'attente, il est IMPERATIF que le service public fournisse les places d'examen aux candidats. Actuellement, ce sont les EECA qui décident quel candidat passera ou non son examen. Systématiquement, l'établissement privilégie les premières présentations au détriment des «redoublants», ce qui a un impact négatif sur le curseur servant au calcul des délais.

Il faut sortir du cadre actuel qui est à bout de souffle et remettre l'usager au cœur de la problématique. La place d'examen ne doit plus être une marchandise monnayable par les auto-écoles.

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER

Monsieur Ginéfri fait valoir les difficultés de gestion des candidats en AAC. De plus, pour lui, seuls les EECA sont aptes à définir si leurs candidats ont le niveau ou pas pour passer l'examen.

Le SANEER conteste cette affirmation puisque le contrat commercial passé entre l'EECA et l'élève-client prévoit une présentation à l'examen théorique et une à la pratique. A l'issue des 20 heures de leçon, l'élève qui le réclame est programmé en examen, l'établissement ne peut aller contre car c'est prévu au contrat.

Les représentants de la DSCR mettent en avant des difficultés organisationnelles allant de l'accueil du public au suivi des dossiers pour rejeter cette proposition.

Monsieur Lalande reconnaît qu'un certain public peut être indolent et ne pas se présenter à l'examen mais une autre partie du public peut être motivée par cette nouvelle organisation de convocation.

Organisation territoriale

A l'heure où tout le monde s'inquiète pour les délais d'attente, certains EECA n'arrivent pas à honorer leurs places d'examen, ce qui a pour conséquence dans quelques départements, un allègement de la journée de travail des IPCSR.

Le problème est connu de la DSCR.

Monsieur Lalande réfléchit à un renforcement du service public de notre secteur d'activité, d'une gouvernance territoriale plus forte, le terme de zone de gouvernance peut être utilisé. Aujourd'hui, l'État travaille sur des bassins territoriaux, des périmètres de mutualisation, de la mise en commun de moyens partagés par la suite.

L'UNSA-SANEER est attaché à la gestion nationale des ressources humaines, avec des CAP nationales, ainsi qu'au statut particulier des IPCSR.

En ce qui concerne la gestion «métier» (attribution d'une zone de responsabilité territoriale par IPCSR, rattachement au niveau régional, etc...), nous sommes ouverts aux discussions.

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER

Qualité de la formation, mesures vers les EECA

L'UNSA-SANEER revient sur le fait qu'avec la mise en place de la 13ème unité, le retrait des IPCSR des salles d'ETG et la future MNA, nous constaterons dans un premier temps une réduction des délais d'attente.

Malheureusement, après quelques temps, les délais risquent de s'allonger de nouveau car il a été constaté plusieurs fois par le passé que lorsque l'offre de places augmente, le taux de réussite s'effondre.

L'UNSA-SANEER relève une fois de plus que les IPCSR sont impactés par cette réforme avec des mesures qui ne leurs sont pas favorables, mais qu'en est-il au niveau du secteur marchand ?

Qu'en est-il de l'évaluation de la qualité de l'enseignement ? Des pratiques commerciales des exploitants ?

Monsieur Lalande rétorque qu'il a des idées bien précises concernant toutes ces questions. Le contrôle des EECA se fait actuellement par la répression des fraudes et de la concurrence, les douanes ...

Nous pourrions aller plus loin avec la mise en place de contrôles pédagogiques.

Les directives nationales existent, il faut mettre en place les directives territoriales.

Conclusion

Le Secrétaire Général insiste sur la volonté de dialogue du Ministre.

Le champ des discussions est ouvert sur beaucoup de sujets : évolution du métier, considération du travail, développement statutaire comme pour les autres agents publics.

L'UNSA-SANEER réaffirme être ouvert aux propositions d'évolution du service des examens du permis de conduire, de missions de contrôle pour les IPCSR et nous attendons du Ministre sa position définitive concernant les examens du groupe lourd.

www.unsa-saneer.org

UNSA SANEER

Nous demandons :

- *La présentation de l'impact des mesures prises sur les délais d'attente en janvier-février 2015. Cela nous permettra d'évaluer la situation et de vérifier la pertinence du maintien des dites mesures et éventuellement d'abandonner celles concernant les examens du groupe-lourd.*
- *La mise en place d'un groupe de travail relatif aux futures missions de contrôle.*
- *L'ouverture de travaux sur la réorganisation territoriale du service des examens du permis de conduire.*

www.unsa-saneer.org